

	SSQ - APTS	
Catégories	Catégorie 4	
Assurance santé/maladie	Base	obligatoire
		avec droit d'exemption
	Intermédiaire	facultatif
		durée min. de partic.: 24 mois
Supérieur	facultatif	
	durée min. de partic.: 24 mois	
Assurance dentaire	Facultatif	
	durée min. de 48 mois SANS droit d'exemption	
Assurance salaire	Obligatoire	
Assurance vie de base et MMA de l'adhérant	Obligatoire avec droit d'exemption avec preuve	
Assurance vie de base du conjoint/des enfants	Obligatoire si l'adhérant souscrit à un plan monoparental, couple ou familial	
Assurance vie additionnelle (tous types)	Facultatif	
S'applique à:	Tous les employés, sauf les retraités réembauchés	
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Occasionnel ou moins de 70% du TC	Toutes les protections	3 mois après embauche
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Poste 70% ou plus du TC	Toutes les protections	1 mois après embauche
Admissibilité Vient du réseau ** Tous statuts (occ, TC, TP)	Toutes les protections	Dès l'embauche
**Critères "Vient du réseau"	L'employé a démissionné d'un autre établissement public du réseau de la santé dans les 30 jours précédant son embauche	
	Si l'employé est encore à l'emploi d'un autre établissement, il est considéré comme un employé ne venant PAS du réseau.	